

Championnat d'orthographe de Bourgogne–Franche-Comté

2^e édition – dimanche 27 octobre 2019

Règlement

Article 1^{er} – Organisateur

- Le club d'orthographe Belf'Ortho, en partenariat avec Livres90, organise deux dictées gratuites dans le cadre du championnat d'orthographe de Bourgogne–Franche-Comté :
 - (i) Une dictée « adultes » ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année en cours, et
 - (ii) Une dictée « enfants » ouverte à toute personne âgée entre 11 ans et 17 ans au 31 décembre de l'année en cours,quel que soit son lieu de résidence (en France ou ailleurs), et dans la limite des places disponibles.

Article 2 – Lieu et date du championnat

- Les dictées auront lieu dimanche 27 octobre 2018 à 10 h 30 au centre des congrès de l'Atria, avenue de l'Espérance à Belfort (90000), dans l'amphithéâtre pour les adultes et dans une salle annexe de l'Atria pour les enfants.
- Le nombre des participants « adultes » est limité à la capacité d'accueil de l'amphithéâtre (soit 385 places).
- Le nombre des participants « enfants » est limité à 50.

Article 3 – Accueil

- L'accueil des participants se fait à partir de 10 heures le jour même.
- Dans l'éventualité d'une liste d'attente, les places disponibles sont redistribuées dans l'ordre d'inscription dix minutes avant le début de la dictée, soit à 10 h 20.

Article 4 – Catégories

- Les participants seront répartis dans l'une des catégories suivantes :
 1. Pour les régionaux (personnes habitant dans la région de Bourgogne–Franche-Comté au jour de la dictée ou les membres du club d'orthographe Belf'Ortho à jour de leur cotisation) :
 - a. Cadets : personnes nées entre 2005 et 2008 (entre 11 ans et 14 ans),
 - b. Juniors : personnes nées entre 2002 et 2004 (entre 15 ans et 17 ans),
 - c. Seniors amateurs : personnes âgées d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année en cours n'entrant pas dans la catégorie Seniors confirmés,
 - d. Seniors confirmés : personnes âgées d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année en cours **et**
 - i. faisant partie d'un club d'orthographe depuis **trois** ans ou plus, ou
 - ii. exerçant ou ayant exercé un métier lié à la langue française (professeurs de français, de lettres classiques ou modernes, journalistes, traducteurs, ...), ou
 - iii. ayant gagné au moins un concours d'orthographe en catégorie Seniors.
 2. Pour les non-régionaux (personnes habitant hors de la région de Bourgogne–Franche-Comté au jour de la dictée et qui ne sont pas membres du club d'orthographe Belf'Ortho) :
 - a. Juniors : personnes nées entre 2002 et 2004 (entre 15 ans et 17 ans),
 - b. Seniors amateurs : personnes âgées d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année en cours n'entrant pas dans la catégorie Seniors confirmés,
 - c. Seniors confirmés : personnes âgées d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année en cours **et**
 - i. faisant partie d'un club d'orthographe depuis **trois** ans ou plus, ou
 - ii. exerçant ou ayant exercé un métier lié à la langue française (professeurs de français, de lettres classiques ou modernes, journalistes, traducteurs, ...), ou
 - iii. ayant gagné au moins un concours d'orthographe en catégorie Seniors.

Article 5 – Inscriptions

- Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée.
- Chaque participant peut s'inscrire :
 - Au plus tard la veille de la dictée :
 - soit par téléphone au 06 20 36 24 76,

- soit par courriel à l'adresse suivante : belfortho@gmail.com
- soit par l'intermédiaire de la rubrique « contact » du site www.belfortho.fr.
- Le jour de la dictée, en se présentant devant l'amphithéâtre à partir de 10 heures,

en communiquant :

- ses nom et prénom,
 - sa commune de résidence s'il est un régional, ou sa qualité de membre du club d'orthographe Belf'Ortho, à jour de sa cotisation.
 - sa catégorie au sens de l'article 4 (Cadets, Juniors, Seniors amateurs, Seniors confirmés, etc.).
- Chaque participant se voit attribuer un numéro d'inscription, qu'il reporte sur la copie distribuée le jour de la dictée.
 - Les copies sont donc anonymes.
 - Si le participant a été inscrit dans une mauvaise catégorie, il sera automatiquement reversé dans la bonne catégorie. Si le participant s'est inscrit délibérément dans une mauvaise catégorie, il se verra automatiquement mis hors concours.

Article 6 – Public

- Le public est autorisé à assister à la dictée dans l'amphithéâtre, dans la limite des places disponibles. Les participants ont priorité sur le public, qui se placera obligatoirement dans la partie haute.
- Le public n'est pas autorisé à assister à la dictée « enfants ».
- Le public n'est en aucune façon autorisé à communiquer avec les participants de quelque manière que ce soit, une fois dans l'amphithéâtre et jusqu'à ce que toutes les copies aient été remises à l'organisateur.

Article 7 – Fourniture

- Aucun document n'est autorisé dans les salles où se déroulent les dictées (dictionnaire, fascicule de grammaire, support orthographique électronique, etc.).
- Les téléphones portables et autres objets électroniques sont éteints, rangés et non visibles.
- Seules les feuilles fournies par les organisateurs (copies vierges et feuilles de brouillon) peuvent être utilisées.
- Les participants apportent leurs stylos (de couleur bleue ou noire uniquement).

Article 8 – Ouvrages de référence

- La dictée porte sur l'orthographe des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, majuscules, trémas, traits d'union, majuscules ou minuscules, chiffres arabes ou romains.
- Pour ce qui est de l'orthographe, sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, les seules graphies admises sont celles des mots trouvés en entrée ou en sous-entrées dans la dernière édition de l'un ou l'autre dictionnaire retenu en référence, à savoir l'édition **2019** des *Petit Robert des noms communs*, *Petit Robert des noms propres* et *Petit Larousse illustré*.
- Pour éviter toute ambiguïté, s'agissant de la réforme orthographique de 1990, ne sont prises en compte que les graphies que cet usage a entérinées et qui figurent en entrée dans au moins l'un des trois dictionnaires de référence ci-dessus. Pour la dictée « adultes », les graphies précédées d'un triangle gris dans le *Petit Larousse illustré* ainsi que celles entre barres obliques dans le *Petit Robert des noms communs* ne sont pas considérées comme valides.
- Pour ce qui est de la grammaire et de la syntaxe, l'ouvrage de référence est le *Dictionnaire des difficultés de la langue française* d'Adolphe V. Thomas (*Larousse*) dans sa dernière édition.

Article 9 – Déroulement de la dictée

- La dictée fait l'objet d'une première lecture sans ponctuation à vitesse normale, puis de l'énoncé avec ponctuation au rythme habituel des dictées.
- Seules les liaisons obligatoires et usuelles seront faites.
- Une seule relecture avec ponctuation est effectuée, suivie d'un temps de réflexion de 10 minutes au cours duquel les participants peuvent poser des questions à condition d'y être dûment autorisés par l'organisateur.

- Dès que la première lecture de la dictée commence et jusqu'à ce que toutes les copies aient été remises à l'organisateur, aucun participant n'est autorisé à communiquer, sauf s'il est dûment autorisé par l'organisateur.
- Tout participant enfreignant le présent règlement est immédiatement exclu du championnat.

Article 10 – Déroulement de la correction

- Les copies sont impérativement remises aux organisateurs à la fin de la dictée. Elles ne seront pas rendues et resteront la propriété de l'organisateur.
- Le corrigé de la dictée et des tests pour les *ex aequo* sera projeté sur écran, accompagné d'explications orales portant sur les difficultés.
- Le corrigé de la dictée et des tests est remis aux participants après la remise des prix.

Article 11 – Barème de correction

- Le barème de correction est le même pour tous les participants. Seules des fautes entières sont comptées, et une seule faute par mot, quelle que soit l'erreur (accent, trait d'union, majuscule, faute de grammaire, faute d'orthographe, faute de graphie [majuscule, minuscule, chiffre arabe, chiffre romain]).
- Tout accent est placé au-dessus de la lettre qui convient et doit ne laisser aucun doute sur son type. Aucun mot ne devra être coupé en fin de ligne : tout mot coupé en fin de ligne est considéré comme un mot composé.
- Si un doute subsiste quant à la graphie d'un mot écrit par un participant, ce mot est systématiquement considéré comme erroné.

Article 12 – Classement

- Les concurrents sont classés par nombre croissant de fautes dans leurs catégories respectives. Dans chaque catégorie, le vainqueur est celui qui affiche le moins de fautes.
- Les *ex æquo* éventuels à la dictée sont départagés par des tests subsidiaires proposés immédiatement après la dictée.

Article 13 – Remise des prix

- Des lots seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie. Ils ne seront remis qu'en leur présence et ne seront ni remis à une tierce personne ni envoyés.
- Prix Nettange : La meilleure copie adulte se verra remettre un chèque de 300 (trois cents) euros à l'exclusion de tout autre lot.

Article 14 – Composition du jury

- Le jury est composé de : la présidente de Belf'Ortho, l'auteur de la dictée ainsi que la personne qui a révisé le texte.
- La décision du jury est finale et irrévocable ; aucun recours ne sera admis.
- Pour l'édition **2019**, le jury est composé de : Patricia Jeanmougin (présidente de Belf'Ortho), Philippe Dessouliers (auteur de la dictée), Paul Levart.

Article 15 – Droit à l'image

- Les participants autorisent expressément la divulgation de leur nom s'ils sont lauréats, et l'utilisation des images ou films sur lesquels ils pourraient apparaître, enregistrés à l'occasion de la dictée, sur tous les supports de communication, et ce, pour une durée de trois ans.

Article 16 – Acceptation du règlement

La participation au championnat, ou la présence en tant que public dans la salle où se déroule la dictée pour adultes, implique *de facto* l'acceptation entière de chaque article du présent règlement, dans sa version la plus récente – la date étant indiquée en pas de pages.
